

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.136

166 rue de
Montmoreau à
Angoulême : vente
d'un bâtiment
d'activités à la
SOCIETE DES
NOUVEAUX
BIJOUTIERS

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**166 RUE DE MONTMOREAU A ANGOULEME : VENTE D'UN BATIMENT D'ACTIVITES A LA
SOCIETE DES NOUVEAUX BIJOUTIERS**

Le GrandAngoulême est propriétaire d'un ensemble immobilier situé aux 166, 168 et 170 rue de Montmoreau à Angoulême. Le site d'une surface bâtie d'environ 2 000 m² est actuellement occupé par la société des Nouveaux Bijoutiers, la société de Bijouterie Angoumoisine (SBA) et Olivier VINCENT.

Par les délibérations n°95 du 16 mars 2007 et 64 du 25 mars 2010, le conseil communautaire a approuvé la cession des bâtiments occupés par Olivier VINCENT et la SBA.

Située au n°166, la société des Nouveaux Bijoutiers est une société anonyme offrant des services aux bijouteries adhérentes et/ou actionnaires. Elle emploie environ 7 personnes.

Dans le cadre de la cession totale du site, il est proposé à la société de devenir propriétaire de son bâtiment.

La vente pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 110 000 € nets vendeurs, pour une surface de 120 m². Pour mémoire, la valeur domaniale est fixée à 66 500 €.

Le loyer actuel est de 8 149,44 € hors taxe annuels.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 juin 2010,

Je vous propose :

DE VENDRE à la société des Nouveaux Bijoutiers – 166 rue de Montmoreau – 16000 Angoulême, ou tout autre société portant l'opération pour son compte, l'immeuble cadastré section BL77, situé 166 rue de Montmoreau à Angoulême, au prix de 110 000 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 août 2010

Affiché le :

17 août 2010